

Documents requis - Dentisterie

Voici une liste des documents requis pour ouvrir un dossier auprès du département des licences des professions médicales (ces documents doivent être également traduits en hébreu):

- 1 photo d'identité**
- La copie de **votre carte d'identité israélienne**, incluant la pièce justificative de votre adresse, si possible (si vous ne l'avez pas encore, une copie de votre passeport actuel).
- [Le questionnaire pour les Professionnels de la Santé.](#)
- Le formulaire de demande de passer les examens de licence en dentisterie ([Si besoin cliquez-ici](#)).
- Le diplôme final** en dentisterie délivré par une université accréditée *ou* une confirmation de l'achèvement des études et de l'éligibilité à recevoir le diplôme, avec indication de la date prévue de remise du diplôme.
- Le certificat officiel des dates de début et de fin des études.** Si les études ont été menées dans plusieurs établissements, fournissez des confirmations officielles sur la chronologie des études et les cours suivis dans chaque établissement.
- Attestations d'emploi** - Une attestation officielle de l'historique professionnel des établissements médicaux appropriés, précisant les dates de début et de fin de l'emploi dans chaque institution.
- Attestation professionnelle de bonne conduite** émise par l'autorité compétente dans l'État où vous êtes titulaire d'une licence. Cette attestation certifie l'absence de plaintes disciplinaires, de négligence ou de violations de l'éthique professionnelle à l'encontre du demandeur. [Elle doit être adressée directement par le conseil médical de l'État où vous êtes licencié au ministère israélien de la Santé.](#)

Documents pour l'exemption de l'examen de licence.

- Une lettre d'un ou de plusieurs employeurs prouvant 5 ans d'expérience professionnelle au cours des 7 dernières années, des attestations de travail officiels des institutions médicales appropriées, avec indication de la date de début et de fin du travail dans chaque institution.
- Preuve que votre licence a été continuellement enregistrée auprès des autorités compétentes pendant les 5 années précédant la demande d'exemption.

Remarques: _____
